



Région Centre

**Rapport du Président du Conseil Régional  
à l'Assemblée Plénière**

**Réunion des 15 et 16 décembre 2005**

**Titre : PRDF – action prioritaire 1 : élaboration du cadre  
d'évolution des formations initiales et continues à l'horizon  
2010**

**I – LA FORMATION AU CŒUR DU PROJET REGIONAL**

**A – Une responsabilité majeure du Conseil régional**

**1) Un positionnement central de la Région prévu par la loi au service d'une vision globale de la formation**

En un peu plus de vingt ans une succession de mesures législatives a permis à la Région de devenir l'animatrice et la coordinatrice des dispositifs d'éducation et de formation situés sur son territoire. Elle est ainsi en charge aujourd'hui d'élaborer et d'adopter deux documents prospectifs qui couvrent très largement le champ de ces dispositifs :

- le schéma prévisionnel des formations des collèges et des lycées (loi du 22 juillet 1983) : il définit notamment l'ensemble des besoins quantitatifs et qualitatifs de formation à satisfaire par les établissements qu'il concerne, que ces besoins soient couverts par des établissements publics ou par des établissements privés sous contrat. Il prend en compte l'évolution prévisible de la population scolarisée et scolarisable, en cohérence avec la politique de développement que souhaite se fixer la Région. Il prend également en compte les orientations nationales.
- le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) (lois du 20 décembre 1993, du 27 février 2002 et du 13 août 2004).

Ce plan a pour objet :

- de fixer les objectifs généraux ;
- de favoriser un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation ; ce plan détermine également les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience ;
- de définir les actions à conduire pour une évolution à moyen terme de l'offre de formation des jeunes et des adultes.

Pour sa partie consacrée aux jeunes, le plan couvre l'ensemble des filières de formation des jeunes préparant à l'accès à l'emploi. Il vaut depuis 1993 schéma régional de l'apprentissage, et depuis août 2004 schéma régional des formations sociales et schéma régional des formations sanitaires. Il prend en compte les dispositions relatives à la formation professionnelle des jeunes qui figurent au schéma prévisionnel des formations.

Pour sa partie consacrée aux adultes, le plan couvre l'ensemble des actions de formation professionnelle visant à favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi.

Le plan est décliné chaque année par des conventions d'application signées par les divers acteurs concernés. Ces conventions précisent, pour l'Etat et la Région, la programmation et le financement des actions. Elles prévoient et classent par ordre prioritaire les ouvertures et fermetures des sections de formation professionnelle initiale. En fonction des moyens dont dispose l'Etat le volume des ouvertures de formation dans les établissements est arrêté à partir de ce classement.

La Région est par ailleurs tenue d'arrêter tous les ans un programme régional d'apprentissage (souvent désigné comme « carte de l'apprentissage ») et de formation professionnelle continue.

## **2) Une démarche inscrite dans une vision globale et durable de la formation des jeunes, des femmes et des hommes en région Centre**

La démarche de la Région Centre en matière d'offre de formation s'inscrit dans les perspectives plus larges qu'elle s'est tracées pour l'éducation et la formation des jeunes, des femmes et des hommes, et dans l'ensemble des dispositions qu'elle a prises dans ce domaine.

1. L'éducation et la formation tout au long de la vie constituent des enjeux majeurs pour l'avenir de la région Centre et l'un des principaux moteurs de son développement :

- il s'agit d'abord de **permettre à tous les jeunes d'accéder au savoir et à l'éducation** qui leur permettront d'épanouir toutes leurs potentialités, d'entrer dans la vie active et de participer à la vie citoyenne,
- il s'agit ensuite, en continuité et en interaction avec l'effort d'éducation, d'assurer par la **formation professionnelle, initiale et continue, tout au long de la vie**, le développement et l'actualisation permanente des savoirs et des qualifications qui conditionnent une insertion durable dans l'emploi.

**Le schéma directeur de développement économique et social, examiné lors de la présente session, a fait ressortir l'enjeu que constitue le niveau de compétence et de qualification des habitants pour l'avenir de notre région.**

2. En décembre 2003, **l'Assemblée plénière a adopté le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF)** qui constitue le cadre stratégique et la méthode de travail du Conseil régional dans le champ éducation formation.

En 2004, les instances de pilotage du PRDF se sont mises en place regroupant sous la présidence de la Région, et avec la participation active du CESR, l'ensemble des acteurs concernés : les services de l'Etat, les partenaires sociaux et consulaires.

C'est dans ce cadre que **sept actions prioritaires** ont été définies qui ont donné lieu à la mise en place de groupes de travail composés de représentants de l'ensemble des acteurs régionaux de la formation et de l'éducation.

3. En juin dernier, l'Assemblée plénière a été saisie d'un **Programme Régional de Professionnalisation des Jeunes** qui est l'aboutissement des travaux menés dans le cadre de l'action prioritaire 3 : « Concevoir et mettre en place un dispositif régional d'accompagnement des jeunes ayant des difficultés d'insertion ».

4. Dans le présent rapport sont proposées **les conclusions et orientations relatives à la première des actions prioritaires « Elaborer le cadre d'évolution des formations initiales et continues à l'horizon 2010 ».**

5. L'évolution de la carte des formations doit prendre en compte **quatre orientations majeures** :

- **améliorer pour tous le niveau des qualifications et des compétences,**
- **réduire fortement le nombre de jeunes qui quittent le système éducatif sans qualification reconnue,**
- **moderniser et mettre en synergie les dispositifs de formation, en régulant l'évolution des capacités, tout en évitant les « concurrences sauvages »,**
- **répondre aux enjeux de développement des territoires et contribuer à leur dynamisme économique.**

La mise en œuvre de ces orientations s'intègre à des orientations plus générales construites sur **trois idées-forces** :

- **le développement du droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie,** qui est un véritable enjeu humain et une préoccupation économique et sociale majeure,
- **la nécessaire élévation du niveau de qualification** de la population active incluant notamment la possibilité donnée aux publics les plus fragilisés d'accéder à un premier niveau de qualification,
- l'évolution de l'offre de formation doit **répondre à la fois aux besoins de l'épanouissement personnel et collectif et aux besoins économiques et sociaux.**

**Enfin, les actions entreprises doivent à tout niveau prendre en compte un objectif transversal prioritaire pour la Région, celui de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

## **B – Modalités d'élaboration du « cadre d'évolution de la carte des formations – cible 2010 »**

### **1) Les finalités de la carte**

Il s'agit de définir les contours à moyen et long terme des dispositifs de formation initiale et continue dont aura besoin le territoire régional en fonction des évolutions sociales, économiques et démographiques à venir. L'offre de formation repose en effet sur **des dispositifs à faible flexibilité qu'il s'agit d'infléchir progressivement**. Parallèlement aux transformations de l'offre de formation la Région souhaite que se développent une information et une éducation au choix qui permettent aux jeunes et aux familles d'intégrer les évolutions économiques technologiques, sociales et culturelles dans l'élaboration des choix d'orientation.

Notons le caractère novateur de cette démarche puisque c'est la première fois que l'on élabore une vision intégrée de l'ensemble des dispositifs régionaux de formation : Education nationale et Agriculture, public et privé, centres de formation d'apprentis, formation alternée.

### **2) Les modalités d'élaboration**

#### **1 – Une démarche associant tous les partenaires**

Un groupe de travail ouvert à toutes les parties intéressées (services de l'Etat notamment Rectorat et DRAF, partenaires sociaux et représentants du CESR, organismes consulaires, organismes de formation), et prenant appui sur l'expertise de l'Observatoire Régional Formation Emploi (ORFE), s'est réuni très régulièrement au cours de l'année écoulée.

Autour de la Région, les principaux acteurs régionaux de l'éducation et de la formation ont ainsi activement contribué à l'élaboration d'**un document qui constitue pour tous un important élément de référence commune pour la réflexion et l'action**.

#### **2 – Une démarche articulée aux évolutions démographiques, économiques et sociales**

Ce document rassemble et articule en effet entre elles **pour la première fois les données concernant l'ensemble des jeunes de la région quelle que soit la voie de formation initiale dans laquelle ils sont engagés. Il fournit des données prospectives très diverses sur la formation et l'emploi**<sup>(1)</sup>. On y trouve principalement :

##### **a) un état des lieux de l'ensemble de la formation initiale :**

- les effectifs en formation par appareil de formation et tous appareils confondus (formation sous statut scolaire, apprentissage et post-bac relevant des différents ministères concernés, contrats de qualification), par sexe, par niveau et filière de formation, par origine géographique et lieu de formation,
- la présentation de la formation professionnelle, d'une part par domaine professionnel, d'autre part par zone d'emploi.

##### **b) des éléments de prospective :**

- en matière démographique : prévisions de population concernant les jeunes en formation et la population active,
- en matière de besoins de formation : repères par domaine professionnel, en prenant en compte les tendances structurelles lourdes par branche et métier ainsi que l'effet sur l'emploi des nombreux départs en retraite.

---

<sup>(1)</sup> L'ensemble du document est accessible sur le site [www.alfacentre.org](http://www.alfacentre.org)

Les orientations développées dans le présent rapport tiennent également compte des objectifs que la Région retient en matière économique, sociale et d'aménagement du territoire, tels qu'ils s'expriment dans le Schéma Régional de Développement Economique et Social (SRDES). **Elles constituent le cadre dans lequel la Région souhaite que soit mise en œuvre l'évolution de la carte régionale des formations.**

### **C – Cinq priorités pour le cadre d'évolution de la carte des formations – cible 2010**

- **Maîtriser les effets de l'évolution démographique sur celle du système de formation.**
- **Elever le niveau de formation et de qualification des jeunes.**
- **Assurer une formation qualifiante pour tous les jeunes.**
- **Renforcer la cohérence entre les formations existantes et les mettre au mieux en lien avec les besoins économiques et sociaux de la région.**
- **Préparer à une insertion durable dans le monde du travail.**

**Pour chacune des priorités la démarche présente successivement :**

- **le constat,**
- **les problèmes posés,**
- **les leviers pour agir,**
- **les actions proposées.**

## **II - MAITRISER LES EFFETS DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE SUR CELLE DU SYSTEME DE FORMATION**

### **1) Constat**

#### **a) l'impact des évolutions démographiques**

Les effectifs des jeunes à former sous statut scolaire ou en apprentissage à l'horizon 2010 sont connus de manière précise. Ils correspondent en effet aux effectifs actuellement scolarisés en primaire et en collège corrigés par les mouvements d'entrée et sortie des territoires tels qu'ils sont identifiés.

On devrait compter en 2010 en région Centre **7 200 jeunes de 15 à 19 ans de moins qu'en 2004, et en 2012 9 600 jeunes de 15 à 19 ans de moins qu'en 2004**. Du fait de la reprise du nombre des naissances intervenue à partir de 2000 il y aura certes ensuite une remontée de l'effectif de cette tranche d'âge, mais elle ne compensera que partiellement la perte précédente et ne se produira pas de manière homogène sur le territoire régional.

#### **b) l'impact des politiques volontaristes**

L'effet de **cette baisse sur les effectifs de jeunes en formation** peut cependant se trouver en partie amorti par **la mise en œuvre des actions conduisant à l'élévation du niveau de formation** qui permettra à un **certain nombre de jeunes à rester plus longtemps** dans le système de formation ; l'action contre les sorties prématurées (décrochages) jouera dans le même sens, ainsi que plus généralement un certain nombre de dispositions du Plan Régional de Professionnalisation des Jeunes adopté par le Conseil régional au printemps dernier.

### **2) Problèmes posés**

Les effets de la baisse globale se feront sentir dans chacun des dispositifs de formation en fonction des politiques d'orientation qui seront mises en œuvre et selon les tendances que suggèrent les tableaux ci-dessous.

#### **a) Effectif en lycée d'enseignement général et technologique à l'horizon 2010** (seconde, première et terminale)

- Evolution des effectifs à taux de passage inchangé

**A taux de passage de la troisième vers la seconde générale et technologique inchangé**, la baisse de l'effectif des secondes, premières et terminales générales et technologiques (enseignement public et privé hors enseignement agricole) serait en 2010 la suivante par rapport à 2004 (année pour laquelle cet effectif est de 56 412) :

18	28	36	37	41	45	Région
- 349	- 969	- 296	- 1034	- 108	- 1211	- 3967

- Variations produites par les politiques volontaristes

L'élévation du niveau de formation induit pour partie une augmentation du taux de passage de la troisième vers la seconde générale et technologique et peut atténuer l'effet dû à la baisse des effectifs de troisième.

Pour 1 % de hausse du taux de passage de la troisième vers la seconde générale et technologique, l'évolution des effectifs 15-19 ans en lycée général et technologique est de - 3515 entre 2004 et 2010 à comparer au chiffre de - 3967 à taux de passage de la troisième vers la seconde générale et technologique inchangé.

L'évolution maîtrisée des taux de passage constitue à l'évidence une variable non négligeable du nombre de jeunes 15-19 ans à scolariser en lycée général et technologique à l'horizon 2010.

L'analyse des flux d'orientation vers la seconde générale et technologique indique que les évolutions possibles varient beaucoup d'un lycée à l'autre et d'un département à l'autre.

**b) Effectif en lycée professionnel (CAP/BEP/Bac Pro)**

- Evolution des effectifs à taux de passage inchangé

A taux de passage de la troisième vers la seconde générale et technologique et du BEP vers le Bac PRO inchangés, la baisse de l'effectif global des lycées professionnels pour les classes conduisant aux CAP, BEP et Bac Pro (enseignement public et privé hors enseignement agricole et apprentissage) serait en 2010 la suivante par rapport à 2004 (année pour laquelle cet effectif est de 24 965) :

18	28	36	37	41	45	Région
- 622	- 475	- 234	- 422	- 153	- 745	- 2651

- Variations produites par les politiques volontaristes

Avec un taux de passage vers la seconde générale et technologique augmenté de 1 %, la baisse des effectifs des lycées professionnels serait globalement de - 2814 jeunes à l'horizon 2010, à comparer au chiffre de - 2651 à taux de passage de la troisième vers la seconde technologique inchangé.

La prise en charge des jeunes n'entrant pas actuellement dans le dispositif de formation professionnelle doit également influencer sur les effectifs scolarisés en lycée professionnel : actuellement 3 000 jeunes échappent chaque année aux différents dispositifs de formation et quittent le système éducatif sans qualification. Ce sont :

- des jeunes ayant de faibles acquis scolaires
- des jeunes décrocheurs
- des jeunes ne trouvant pas une orientation adaptée à leur démarche.

Le Conseil régional s'est fixé, dans le plan de professionnalisation des jeunes qu'il a adopté, l'objectif de réduire de moitié ce nombre. Sur les 1 500 jeunes à qui il convient d'assurer une formation, un millier pourraient trouver place dans les formations proposées par les lycées professionnels.

L'augmentation des poursuites d'études post-CAP et post-BEP doit également conduire à l'accueil sur une période plus longue des jeunes au sein des lycées professionnels :

l'augmentation du nombre de jeunes à former au niveau IV (Bac Pro) passe par une augmentation du taux de passage du CAP vers le BEP et du BEP vers le Bac Pro. Parallèlement l'élévation du taux de passage du BEP vers le Bac technologique par les premières d'adaptation est à rechercher.

**c) Effectif en apprentissage (CAP/BEP/Bac Pro)**

- Evolution des effectifs à taux d'entrée en apprentissage inchangé

A taux de passage de troisième en seconde générale et technologique inchangé, la baisse de l'effectif des apprentis (hors post bac) serait en 2010 la suivante par rapport à 2004 (année pour laquelle il est de 14 760) :

18	28	36	37	41	45	Région
- 174	+ 107	- 95	- 114	+ 2	- 518	- 792

- Variations produites par les politiques volontaristes

Les orientations prises au niveau national incitent à une forte augmentation de l'apprentissage (+ 500 000 jeunes). La région Centre connaît historiquement une entrée en apprentissage nettement plus importante que la moyenne des autres régions. Aussi n'est-il pas envisageable de répercuter amplement l'hypothèse de hausse des taux d'entrée en apprentissage.

La nécessité de prendre en compte l'élévation du niveau de qualification également par la voie de l'apprentissage conduit à y envisager plus fréquemment des poursuites d'études après le CAP et le BEP et à y favoriser la transformation progressive d'un certain nombre de formations de niveau CAP-BEP en formations de niveau Bac Pro et BTS. De même l'apprentissage peut-il permettre, d'une part d'offrir une seconde chance à des jeunes sortis sans qualification du système scolaire, d'autre part de répondre à des besoins spécifiques de formation à des niveaux supérieurs, particulièrement dans le secteur sanitaire et social.

L'apprentissage doit enfin permettre une certaine diversification des parcours de formation dans les établissements relevant de l'Education nationale.

**d) L'évolution des effectifs dans le secteur de l'agriculture**

- Evolution des effectifs à taux de passage inchangé

A taux de passage en seconde inchangé, la baisse de l'effectif des secondes, premières et terminales technologiques agricoles (enseignement public et privé) serait en 2010 la suivante par rapport à 2004 :

18	28	36	37	41	45	Région
- 17	- 31	- 22	- 25	- 16	- 22	- 133

A taux de passage inchangé, la baisse de l'effectif des CAPA, BEPA et Bac Pro agricoles (enseignement public et privé) serait en 2010 la suivante par rapport à 2004 :

18	28	36	37	41	45	Région
- 62	- 75	- 43	- 82	- 42	- 82	- 386



- Variations produites par les politiques volontaristes

L'élévation du niveau de qualification peut accroître la durée des études au sein des lycées professionnels agricoles et lycées d'enseignement général et technologique agricoles. Elle peut également conduire à une baisse accentuée des effectifs des lycées professionnels agricoles compensée par un passage plus fréquent en seconde de lycées d'enseignement général et technologique agricoles.

Parallèlement les cartes des formations devront articuler l'offre de formation « Education nationale » et l'offre de formation « Agriculture » lorsque cette offre porte sur des champs technologiques ou professionnels proches.

### e) L'évolution de l'effectif des BTS

- Evolution des effectifs à taux de passage inchangé

A taux de passage en seconde inchangé, la baisse de l'effectif de l'ensemble des classes préparant au BTS (Education nationale, public et privé, apprentissage) serait en 2010 la suivante par rapport à 2004 (année pour laquelle il est de 8688) :

18	28	36	37	41	45	Région
- 61	+ 3	- 59	- 250	+ 66	- 183	- 484

- Variations produites par les politiques volontaristes

Actuellement certaines filières de BTS accueillent un nombre de jeunes régulièrement inférieur aux capacités affichées. Parallèlement les jeunes issus de Bac Pro rencontrent des difficultés dans la poursuite en BTS.

Certains BTS accueillent une part significative de jeunes titulaires d'un bac de l'enseignement général et ne peuvent admettre les jeunes titulaires de bac technologique pour lesquels le BTS constitue la voie normale de poursuite dans le supérieur.

Parallèlement à une évolution maîtrisée des capacités d'accueil en BTS il convient donc de rechercher une orientation plus cohérente des jeunes bacheliers entre les différentes structures de l'enseignement supérieur.

### 3) Leviers pour agir

La gestion de la carte des formations doit articuler l'évolution de la situation régionale à celle des situations locales et, dans ce cadre :

- **la pérennité de certains établissements nécessite que soient pris en compte** le plus en amont possible et de façon préventive les problèmes liés aux évolutions démographiques, notamment en zone rurale.
- **les capacités d'accueil doivent être adaptées afin de prendre en compte l'évolution démographique en organisant la complémentarité** entre les différents appareils de formation, en évitant toute concurrence néfaste pour les uns et les autres et en recherchant un aménagement équilibré du territoire.
- **la mutualisation des moyens doit être une des réponses à la baisse des effectifs**, en particulier dans certaines formations du domaine de la production :

- \* organisation en commun des parcours
- \* usage partagé de plateaux techniques
- \* diversification concertée des publics.

#### **4) Actions proposées**

##### **ACTION 1**

Conduire dans chaque département une projection 2010 des effectifs potentiels de chaque établissement, à partir des effectifs des collègues.

##### **ACTION 2**

Construire, en concertation avec les services de l'Etat, un ou plusieurs scénarios d'évolution des capacités d'accueil en intégrant :

- les besoins générés par la diminution des sorties de formation initiale sans qualification (cf. programme régional de professionnalisation des jeunes),
- les objectifs en matière d'augmentation du niveau de formation des jeunes (l'allongement de la durée de formation initiale a un impact évident sur les capacités d'accueil).

##### **ACTION 3**

Dresser l'inventaire des partenariats entre établissements qui seront recommandés en précisant :

- les complémentarités territoriales,
- les spécialisations techniques accompagnées d'aide à la mobilité et au logement (dans ce contexte, les études menées en 2003/2004 sur les internats seront reprises, actualisées et formalisées en plan opérationnel).
- l'articulation dynamique entre offre de formation de proximité (notamment au niveau CAP-BEP) et offre de formation regroupée plus éloignée.

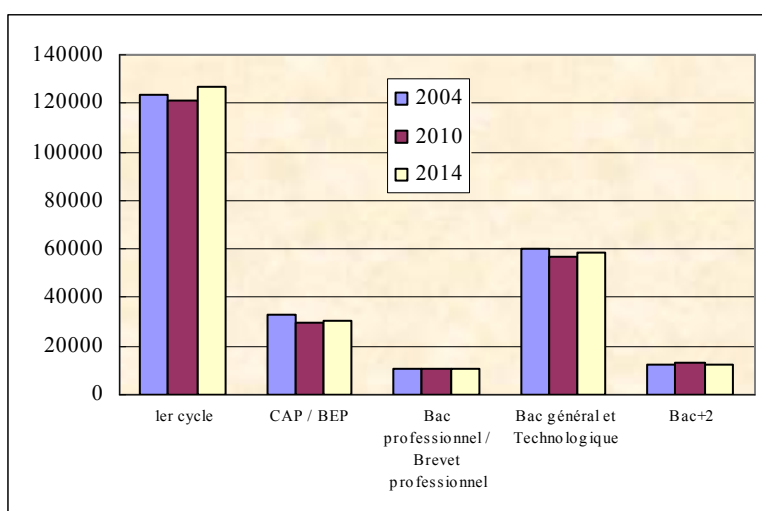
Quelques données plus précises :

**Constats et projections liés aux évolutions démographiques**

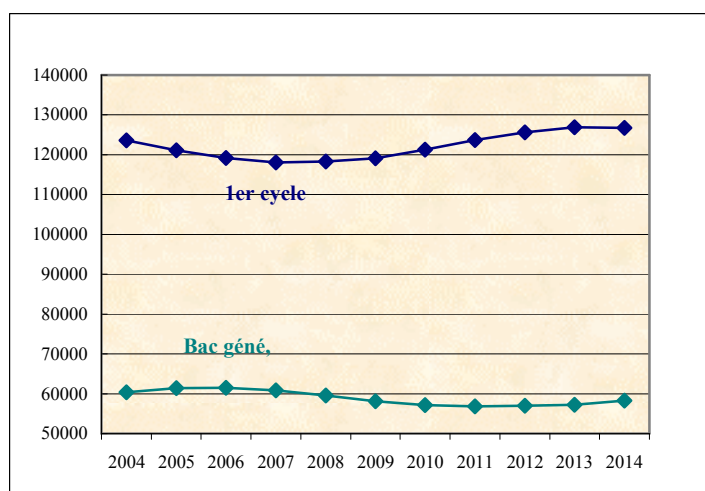
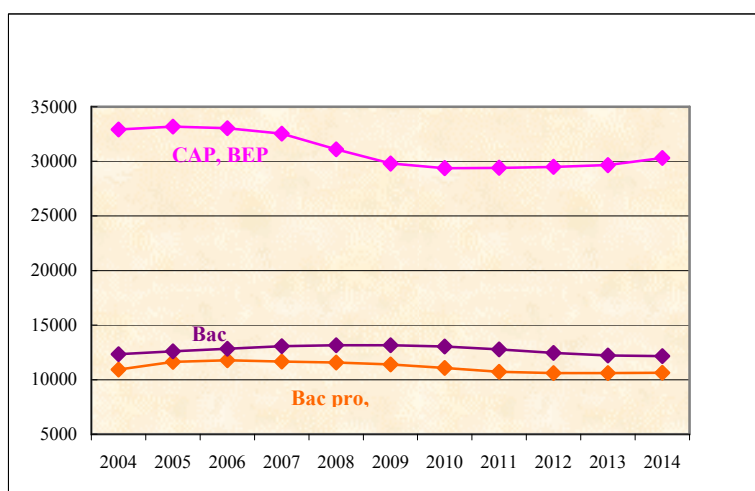
En termes de démographie, les travaux produits par le cabinet Géocéane dans le cadre des travaux du PRDFP montrent qu'entre 2004 et 2010, la région Centre perdrait plus de 8000 élèves dont près de 6000 hors du premier cycle (soit 5 % des effectifs scolarisés après la troisième). Toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire à taux de redoublement et orientations constants<sup>(1)</sup>, ce sont les effectifs du niveau CAP-BEP (niveau V) qui diminueraient le plus (-3500 élèves environ), suivis par les effectifs des classes de 2nde, 1ère et terminale (soit -2347 élèves).

Entre 2010 et 2014, les effectifs augmenteraient surtout dans le premier cycle,, et pour une part nettement moindre en CAP-BEP. Au-delà du niveau CAP-BEP, seuls les effectifs du baccalauréat général et technologique augmenteraient.

	2004	2010	2014
<b>1er cycle</b>	123597	121293	126739
<b>CAP-BEP</b>	32910	29389	30298
<b>Bac pro/ BP</b>	10943	11070	10643
<b>Bac généré et Techno</b>	60388	57141	58276
<b>Bac+2</b>	12333	13041	12176
<b>Total</b>	<b>240171</b>	<b>231934</b>	<b>238132</b>



**Evolutions des prévisions d'effectifs par niveau de formation**



<sup>(1)</sup> Plan régional de développement des formations, outils de suivi de la carte des formations et éléments de prospective pages 193,194.

### **III - ELEVER LE NIVEAU DE FORMATION ET DE QUALIFICATION DES JEUNES**

#### **1) Constat**

L'évolution des emplois s'accompagne d'une élévation globale des niveaux de qualification. Le Schéma régional de développement économique et social met en lumière un constat partagé entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux : préparer l'avenir et avancer **vers la sécurisation des trajectoires professionnelles passe par une élévation du niveau des compétences et des qualifications afin de préparer les habitants de la région Centre, jeunes et adultes, aux mutations, de l'économie, des technologies, de l'organisation du travail et de la vie sociale.** L'amélioration pour tous du niveau de connaissance, de qualification et de compétence apparaît dès lors comme un enjeu clé.

Or le taux de scolarisation dans la région est pour les **15-19 ans de 80,8% alors qu'il est de 83,7% au niveau national.** Ce taux passe pour les **20 à 24 ans à 26,6% contre 34,9% en moyenne nationale.** L'importance des poursuites d'études au-delà du baccalauréat hors de la région n'explique qu'en partie cette dernière différence. Les jeunes de la région cherchent à rentrer dans la vie active plus vite que cela est le cas pour la moyenne des autres régions.

La limitation du niveau de formation s'opère dans la région à différents niveaux :

- **55% des sortants de CAP quittent le système scolaire sans poursuivre d'autres études et 41% des sortants de BEP ne poursuivent pas d'études.**
- **Le nombre de jeunes quittant le système de formation initiale sans qualification est plus élevé que la moyenne nationale ;** ce handicap est partiellement masqué par un taux de chômage des jeunes inférieur au taux national. C'est un flux annuel d'environ 3 000 jeunes non qualifiés qui quittent chaque année la formation initiale.
- Si le taux d'accès des bacheliers originaires de la région Centre à l'enseignement supérieur se situe dans la moyenne nationale, **une partie des jeunes poursuivent leurs études hors région.** Le taux d'accès à l'enseignement universitaire «intra régional» est donc largement en dessous de la moyenne française : sur environ 50 000 étudiants inscrits dans un établissement de la région Centre, 12 000 environ viennent de l'extérieur de la région, mais ce sont 18 000 étudiants originaires de la région qui sont inscrits dans un établissement implanté à l'extérieur de celle-ci, dont un tiers en Ile-de-France.
- Parmi les jeunes poursuivant des études supérieures, **la proportion de ceux qui les poursuivent en vue de préparer un BTS est plus élevée en région Centre que pour la moyenne des régions.**

**Au total, tous ces éléments se conjuguent pour tirer vers le bas le niveau moyen de formation des jeunes de la région.**

#### **2) Problèmes posés**

##### **- Du CAP-BEP au Bac Pro et au Bac Techno**

L'élévation du **taux d'accès au « Bac Pro »** s'impose : cette élévation passe par l'accroissement des poursuites d'études après le BEP. Sa réalisation se trouverait compromise si le vivier constitué par les titulaires du BEP venait à trop se réduire. En fin de troisième les

flux vers le BEP peuvent y contribuer au prix d'une moindre orientation vers le CAP. Un nouvel équilibre doit être trouvé dans ce domaine.

La réduction des taux de passage à la fin de la troisième vers le niveau CAP/BEP a par ailleurs été plus importante à l'Education Nationale que dans l'enseignement agricole ou dans l'apprentissage. La poursuite de cette tendance conduirait à réduire d'au moins 10% le nombre de jeunes en CAP/BEP en lycée professionnel, alors que la baisse des effectifs correspondants serait moindre dans l'enseignement agricole et en apprentissage. Il convient de mettre en œuvre dans l'apprentissage et dans l'enseignement agricole une réduction de l'offre de CAP par une évolution vers le BEP. Ce mouvement permettrait une évolution vers le Bac Pro.

Certaines formations de niveau BEP, notamment tertiaires, n'ont plus guère de lien avec les réalités de l'emploi : dans les **secteurs concernés les besoins en recrutement de jeunes sont au minimum au niveau Bac Pro alors qu'un nombre important de jeunes sont encore formés au niveau CAP/BEP et sans poursuite d'études vers le Bac Pro ou le Bac technologique.**

Le rôle essentiel que conserve **dans ces cas le BEP est celui d'une propédeutique pour l'accès au Bac Pro ou au Bac technologique.** L'extension possible du Bac Pro en trois ans après la troisième doit voir sa pertinence examinée au regard de cette réalité. La complémentarité ou la concurrence du Bac Pro en trois ans ou du Bac Pro en quatre ans avec le parcours BEP-Bac technologique puis BTS via les classes passerelles doit également être considérée en privilégiant les parcours conduisant au niveau de qualification le plus élevé.

#### **- Du lycée vers l'enseignement supérieur**

La proportion de jeunes étudiant en section de technicien supérieur (STS) est très élevée en région Centre, et l'offre de formation est importante à ce niveau. Elle pourrait permettre à une proportion plus élevée de bacheliers professionnels d'accéder à l'enseignement post-bac. Cependant, seulement une faible partie de ces jeunes parvient à surmonter les difficultés de ce cursus pour lequel des mises à niveau sont nécessaires. Par ailleurs les titulaires du bac pro qui poursuivent leurs études par la voie universitaire se trouvent sauf exception en situation d'échec.

Le solde migratoire étudiant de la région est déficitaire (-6 000 étudiants) et les étudiants qui étudient à l'extérieur ont moins que les autres tendance à chercher de l'emploi dans leur région d'origine. Les filières courtes occupent par ailleurs en région Centre une place plus importante que dans la moyenne des autres régions. C'est dès les orientations prises après la troisième que se constituent progressivement les différents flux susceptibles d'accéder au post-baccalauréat (seconde générale et technologique, seconde professionnelle, apprentissage).

Les orientations fixées en matière de répartition des jeunes entre les différentes voies de l'enseignement supérieur doivent donc infléchir progressivement les propositions d'orientation en lycée professionnel et en lycée général et technologique.

Enfin, en matière d'accès aux filières scientifiques, la proportion de bacheliers ayant suivi les filières scientifiques et sciences et technologies industrielles est en région Centre supérieure à la moyenne nationale (en 2003, 35,5% contre 34,1 %), mais cette performance est à pondérer par le fait que le taux d'accès en seconde générale et technologique y reste encore un peu inférieure à la moyenne nationale. Le taux de poursuite **d'études des bacheliers scientifiques formés en région Centre est inférieur** à la moyenne nationale (en 2003, 87,9% contre 93,5%), et ces bacheliers vont en proportion plus grande que la moyenne nationale poursuivre leurs études à l'extérieur de la région. Les écarts entre filles et garçons pour l'accès aux filières scientifiques sont en région Centre à peu près analogues, au détriment des filles, à ce qu'ils sont en moyenne nationale.

### 3) Leviers pour agir

- **L'amélioration de la poursuite d'études après le CAP avec l'objectif d'atteindre la moyenne nationale** doit être recherchée.
- **La poursuite de l'effort d'orientation vers le bac professionnel et le bac technologique après le BEP constitue un objectif majeur.** Le développement du Bac Pro ne doit pas se faire au détriment de l'entrée en première d'adaptation.
- L'augmentation du taux de passage en classes passerelles et plus généralement vers les filières technologiques est au cœur de la stratégie d'élévation du niveau de qualification. Le BEP doit en effet continuer à constituer une voie normale d'accès au baccalauréat technologique et au BTS.
- **La mise en cohérence de l'évolution des différents segments de l'appareil de formation est indispensable.** La baisse des effectifs au niveau CAP/BEP peut mettre en difficulté certains établissements de formation professionnelle. Des synergies doivent donc être trouvées localement entre les parcours sous statut scolaire et en apprentissage. La mise en cohérence sur chaque territoire des différentes voies de niveau IV (Bac Pro/Bac Techno) doit faire l'objet d'une démarche organisée.

### 4) Actions proposées

#### **ACTION 4**

**Renforcer le taux de passage du CAP au BEP et aux mentions complémentaires et renforcer le taux de passage du BEP vers le Bac Pro.**

\*Accroître à moyen terme de 7 points, de 5,5% à 12,5% (ce qui est le taux national actuel) le taux de passage du CAP vers le BEP ou vers une mention complémentaire, de manière à favoriser l'élargissement de l'éventail des connaissances des jeunes, et une meilleure capacité d'adaptation au monde du travail.

\*Augmenter de 2% à 9% (ce qui est le taux national actuel) le taux de passage du CAP vers le Bac Pro.

\*Augmenter le taux de passage du BEP vers le Bac Pro de 39% à 41% (soit le taux moyen national). Cette incitation à la poursuite des études devrait surtout toucher les jeunes en formation sous statut scolaire public : alors que 65% des apprentis sortant de BEP poursuivent en Bac Pro, seulement 37% des lycéens sortant de BEP de l'enseignement public poursuivent en Bac Pro (et 14% en Bac technologique).

#### **ACTION 5**

Renforcer sur les territoires où il est faible le taux de passage de 3<sup>ème</sup> en seconde générale ou technologique.

#### **ACTION 6**

Mieux utiliser les dispositifs passerelles et accroître l'orientation permettant aux jeunes de rejoindre un cursus technologique après un BEP.

#### **ACTION 7**

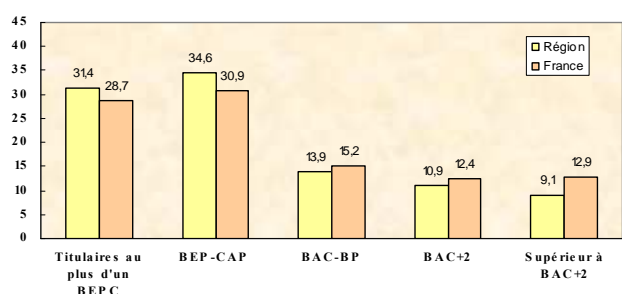
Poursuivre les travaux du PRDF sur l'ensemble des formations post bac pour dégager une plus forte cohérence entre les études suivies en lycée et le cursus « choisi » dans l'enseignement supérieur.

## Quelques données plus précises :

### **Constats et objectifs concernant l'élévation du niveau de qualification**

Le niveau de formation ne cesse d'augmenter en France, comme en région Centre. Cependant la région garde un handicap dont atteste à la fois la proportion plus élevée tant des personnes qui y ont au plus un BEPC que des titulaires de CAP ou de BEP. Elle reste marquée par des pratiques sociales historiquement inscrites dans une tradition industrielle de faible niveau de qualification, et par un recours important à l'apprentissage qui jusqu'à ces dernières années n'offrait que la perspective d'études courtes (CAP, BEP)<sup>(1)</sup>.

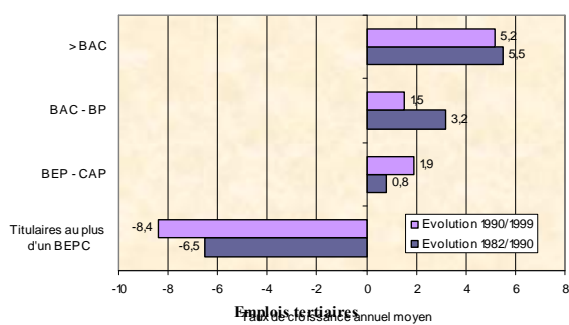
**Répartition de la population en emploi selon le niveau de diplôme en région et en France en 1999**



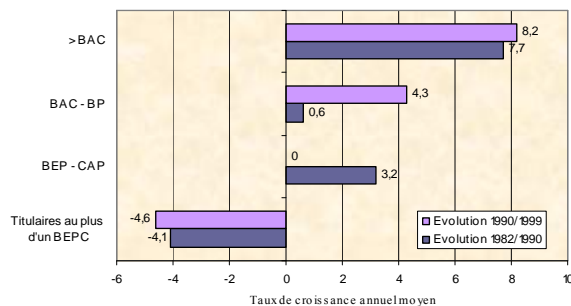
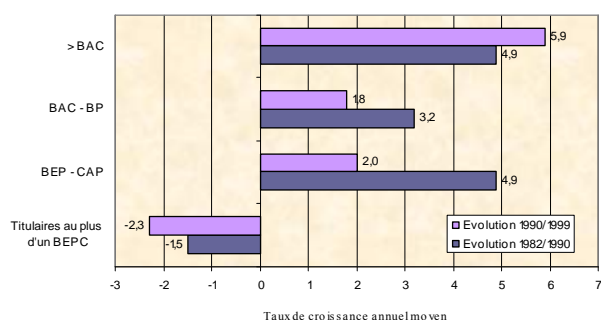
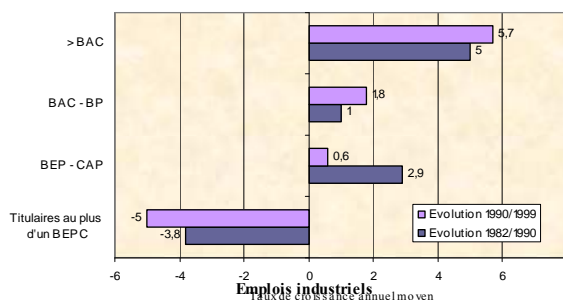
Les enjeux auxquels sera confrontée la région semblent d'autant plus forts que les emplois dont le nombre augmente le plus requièrent les plus hauts niveaux de diplôme (emplois tertiaires), mais une évolution analogue est nette également pour les emplois de l'industrie et du bâtiment (tableau ci-après). En effet entre 1990 et 1999 ce sont surtout les effectifs de titulaires d'un baccalauréat, voire plus, qui ont augmenté, ce qui confirme s'il en était besoin que les recrutements d'ouvriers se font actuellement sur des formations de niveau baccalauréat au moins.

### **Evolution du niveau de formation des actifs occupés entre 1990 et 1999<sup>(2)</sup>**

**Emplois agricoles**



**Emplois du BTP**



Source R.P. – ORFE – Formation et emploi dans la région Centre – Chap. V

(1) Les travaux d'Antoine PROST le montrent

(2) Formation et emploi de la population en région centre, chapitre V. [www.alfacentre.org](http://www.alfacentre.org)

## **IV - ASSURER UNE FORMATION QUALIFIANTE POUR TOUS LES JEUNES**

### **1) Constat**

**En région Centre, 3 000 jeunes quittent chaque année le système éducatif sans qualification professionnelle.** Cette situation résulte de plusieurs facteurs :

- le décrochage dans les dernières années du collège ;
- l'absence de proposition d'orientation en lycée professionnel ou en apprentissage en sortant du collège ou de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ;
- le décrochage en début de scolarité en lycée professionnel ou en début de contrat d'apprentissage.

Une part significative de ces jeunes ne parvient pas à rejoindre par la suite une formation qualifiante.

### **2) Problèmes posés**

La plupart des jeunes concernés connaissent **des difficultés dans l'acquisition et la maîtrise des savoirs fondamentaux.**

La sélection à l'entrée d'un grand nombre de CAP et BEP laisse de côté les jeunes connaissant les plus grandes difficultés.

La situation d'échec scolaire constitue souvent un contexte peu propice à l'élaboration d'un projet professionnel et d'un projet d'orientation.

La baisse des effectifs doit permettre de dégager les moyens permettant à tous les jeunes de trouver une place en formation qualifiante.

**L'élévation du niveau de qualification doit s'accompagner du maintien d'une offre de formation professionnelle adaptée aux jeunes connaissant des difficultés** dans l'acquisition des savoirs fondamentaux comme à ceux rencontrant des difficultés de mobilisation dans le système scolaire traditionnel.

### **3) Leviers pour agir**

- L'amélioration des capacités d'accueil en formation professionnelle pour les jeunes les plus en difficulté, et particulièrement pour ceux qui sont **menacés de quitter le système de formation initiale sans qualification**, est prioritaire. Les solutions peuvent également être trouvées dans des montages innovants : **les plates-formes d'enseignement CAP/BEP mises en place dans certains lycées professionnels** permettent par exemple de mieux retenir certains jeunes dans le système scolaire en leur proposant une insertion plus finement ajustée. Ces innovations s'adressent à des jeunes scolarisés dans les classes préparatoires à l'apprentissage ou dans les classes de troisième professionnelle six heures.
- L'affectation d'une partie des moyens libérés par la baisse des effectifs à la prise en charge des jeunes en situation de décrochage permet d'accroître l'efficacité du système de formation au bénéfice des jeunes les plus fragiles.



#### 4) Actions proposées

##### **ACTION 8**

**Renforcer les capacités d'accueil et de suivi pour les jeunes les plus en difficulté (voir programme régional de professionnalisation des jeunes repris en annexe).**

#### **V - RENFORCER LA COHERENCE ENTRE LES FORMATIONS EXISTANTES ET LES METTRE AU MIEUX EN LIEN AVEC LES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DE LA REGION**

##### 1) Constat

- **En poursuivant les tendances actuelles la baisse des effectifs en formation au niveau CAP-BEP, globalement située entre 3 000 et 3 500 jeunes, toucherait toutes les filières professionnelles, mais de manière très différenciée :**

**\*Pour les secteurs agricoles et industriels la baisse serait d'environ 1 600 à 1 700 jeunes** et se répartirait ainsi selon les filières : les filières de l'agriculture, du bâtiment et des travaux publics, de l'électricité et de l'électronique perdraient chacune environ 300 jeunes ; les filières de la réparation automobile, de l'alimentation, du bois, perdraient chacune environ 200 jeunes ; la filière travail des métaux perdrait 100 à 150 jeunes.

**\*Pour le secteur tertiaire la baisse serait d'environ 1 300 jeunes** et se répartirait ainsi selon les filières : la filière des services sociaux, qui est la plus importante en termes d'effectifs en formation de niveau CAP/BEP (près de 14% du total), perdrait 500 à 600 jeunes ; la filière du commerce et de la vente perdrait environ 300 jeunes ; les filières administration, hôtellerie perdraient chacune environ 100 à 150 jeunes.

\*Pour les filières autres que celles mentionnées ci-dessus la baisse se situerait globalement entre 150 et 400 jeunes.

- **A tendances actuelles également inchangées le niveau Bac Pro, sous réserve de l'accroissement du taux de passage du BEP au Bac pro, connaîtrait un léger accroissement de ses effectifs en formation jusqu'en 2008, puis un tassement** ensuite du fait notamment de la réduction du vivier des BEP. Cet accroissement se ferait différemment selon les filières :

**\*Pour l'administration, les services sociaux, le travail des métaux les effectifs pourraient progresser** en restant sur les **mêmes taux que ceux observés ces deux dernières années,**

\*Pour les autres filières il y aurait un accroissement très léger des effectifs ; l'électricité/électronique et le bois perdraient de leur attractivité.

- **Pour les formations préparant aux fonctions de cadre,** les travaux de l'ORFE montrent que l'effet conjugué de l'élévation des besoins de formation et des départs prévisibles en retraite crée **des risques de pénurie de cadres dans presque tous les métiers,** l'exception étant constituée par les métiers en forte régression.

## 2) Problèmes posés

- **L'évolution accélérée des technologies** transforme le contenu des métiers et l'organisation du travail. Or le temps de formation initiale est un temps long : après la sortie de 3<sup>ème</sup>, il faut au minimum cinq ou six ans pour obtenir un BTS et 8 ans pour terminer un master, d'où l'importance de permettre à tous les jeunes d'acquérir des connaissances et des savoir-faire solides, larges et diversifiés pour être capable de s'adapter le moment venu aux évolutions.
- Cinq ans après leur sortie de formation initiale, **la moitié des jeunes exercent un autre métier** que celui pour lequel ils ont reçu une formation. Ce peut être la conséquence d'un non choix (impact de « l'orientation par l'échec »), d'une appréciation erronée de l'exercice d'une profession, ou la conséquence d'un dysfonctionnement institutionnel : moins de la moitié des ingénieurs exercent ainsi des fonctions d'ingénieur !
- **Les variations conjoncturelles** sont importantes. Un métier peut être en difficulté de recrutement en période de forte croissance (par exemple durant les années 1999-2002) et en situation de licenciement dans la période suivante. A créer, pour faire face à des besoins très immédiats, des formations au contenu trop étroit, on risque de conduire des jeunes dans des impasses, à moins que ces formations n'ouvrent la perspective de poursuite d'études.
- **L'effet majeur des départs en retraite sur les recrutements et sur les modalités de réorganisation du travail qui en découlent** dans les diverses branches professionnelles doit être pris en considération. L'année 2006 marquera en effet le début d'une période d'augmentation considérable du nombre d'actifs atteignant l'âge de 60 ans et susceptibles de partir en retraite. Dans les secteurs où la part des 50-60 ans est forte le besoin de renouvellement sera important. Parfois se conjugueront au sein d'une même branche deux éléments : baisse globale des effectifs salariés et forte embauche liée à des départs massifs à la retraite. Dans le domaine des services aux personnes, le remplacement devrait se faire « un par un » (une aide soignante est remplacée par une nouvelle aide soignante, mais qui accède à cette nouvelle fonction par la formation initiale ou par la formation continue) ; par contre dans d'autres domaines comme le tertiaire administratif (banques et assurances) on estime qu'un emploi sur quatre à un emploi sur deux disparaîtra.
- **La multiplicité des facteurs ne permet pas de construire –à supposer que ce soit souhaitable– un système « adéquationniste » simple. Toutefois, les orientations du SRDES d'une part, les études sectorielles et territoriales de l'ORFE d'autre part, mettent en lumière des « inadéquations majeures » c'est-à-dire des formations dont les capacités sont manifestement surdimensionnées ou dont les objectifs sont en décalage au regard des évolutions technologiques.**

### 3) Leviers pour agir

Les travaux de l'ORFE permettent de positionner les filières de formation au regard des évolutions attendues dans le recrutement des champs professionnels correspondants selon trois grandes tendances :

- **les filières de formation où la tendance globale est au sur-effectif par rapport au besoin d'emploi.** Dans ces filières de formation doit être poursuivi le **rééquilibrage du niveau CAP/BEP au profit du niveau Bac Pro et du Bac technologique** : il s'agit des **filières travail des métaux, réparation automobile, électricité et électronique, industries de transformation.**
- **les filières de formation où la tendance globale est plutôt au sous-effectif par rapport au besoin d'emploi.** Il s'agit des **filières bâtiment et travaux publics, transport-logistique, hôtellerie-restauration.**
- **les filières tertiaires, pour lesquelles les perspectives sont plus complexes,** comme celle du commerce et de l'administration. En fonction du scénario de prospective d'emploi retenu, le nombre de jeunes en formation dans l'administration et le commerce pourrait être en deçà des besoins d'emploi dans une hypothèse haute, mais un effort particulier de qualification devrait être réalisé. La part de jeunes sortant **du niveau CAP/BEP** dans ces deux filières (22% des sortants) est en effet plus importante que celle observée dans le recrutement des jeunes (10%). Pour les filières de la santé, du social, des services aux personnes et à la collectivité, l'examen des prévisions incite à éviter une approche globale et à privilégier **une approche par métier ou groupe de métiers** : les situations sont en effet très différentes de l'un à l'autre, il peut y avoir pénurie dans certains métiers et pas dans d'autres, etc. Par ailleurs, un nombre important d'emplois sont pourvus par des adultes ayant suivi une formation continue, ce qui rend l'évaluation du besoin en formation des jeunes plus aléatoire.

Il conviendra d'affiner au niveau départemental en fonction des contextes spécifiques l'analyse des tendances identifiées au niveau régional, notamment pour les besoins de niveau CAP-BEP-Bac Pro.

**La double mixité dans les voies professionnelles, en rendant plus attractives aux garçons les filières tertiaires et aux filles les filières de la production, constitue pour les formations et les métiers un facteur d'équilibre, et plus généralement une nécessité pour le progrès de l'égalité entre femmes et hommes.** Dans les métiers où il y a pénurie de main d'œuvre, il est possible de proposer de faciliter les parcours des jeunes et des adultes (hommes vers les métiers fortement féminisés et inversement) en les rendant modulables et flexibles.

### 4) Actions proposées

#### **ACTION 9**

Identifier les formations qui doivent être reconverties d'ici à 2010 parce qu'elles :

- n'ont plus de lien avec les emplois existants ;
- ne permettent pas de poursuite d'études correspondant à la réalité des métiers ;
- ne correspondent pas aux besoins des jeunes.

### **ACTION 10** (en complément des actions 1 à 3)

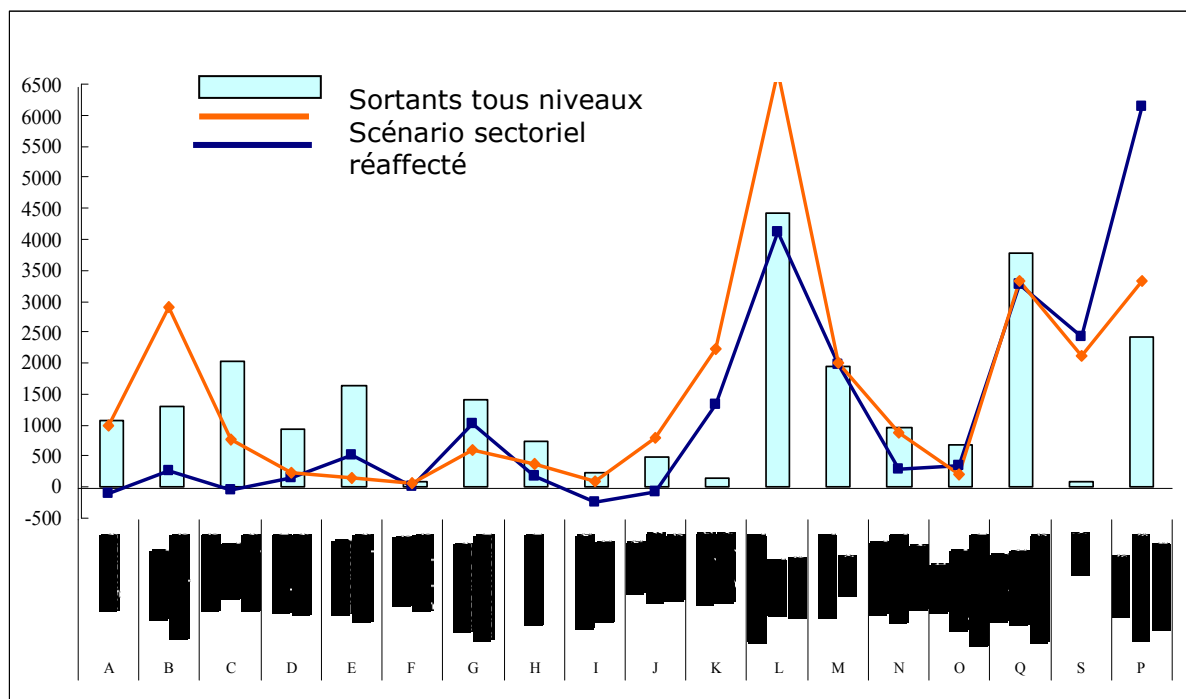
Faire évoluer la carte des formations proposée par chaque établissement en prenant en considération la situation et les besoins du bassin d'emploi, du département et de la région afin :

- d'optimiser les capacités d'accueil par filière,
- de préciser le profil souhaitable des établissements et des centres :
  - \* dans la perspective du lycée des métiers,
  - \* dans le cadre de l'aménagement du territoire,
- d'opérer les rapprochements et les coopérations nécessaires,
- de définir les zones de recrutement dans le cadre d'une réponse globale et cohérente aux besoins des jeunes,
- de valoriser les internats de lycée et de centres, et plus généralement l'hébergement disponible. Les structures d'accueil doivent permettre une mobilité des jeunes positive à la fois pour leur vie et leur parcours personnel. Elles doivent contribuer à la mise en cohérence de la carte des formations au bénéfice de jeunes issus d'un espace géographique élargi, et conférer aux établissements les moyens d'une attractivité plus stable et plus durable.

#### Quelques données plus précises :

### **Constats et projections : une comparaison entre les sortants en 2004 et les besoins de recrutement estimés en 2010**

Chaque année, environ 30000 jeunes sortent du système éducatif en région Centre. Même si la part des jeunes dans les recrutements ne tourne qu'autour de 40 % en moyenne sur une année (estimation à partir des DMMO-EMMO) , les enquêtes d'insertion du Céreq mettent en évidence qu'au bout de 3 ans la majorité d'entre eux est insérée. Aussi convient-il d'envisager la formation sur l'ensemble des besoins et non seulement sur les emplois recrutant les jeunes, qui sont souvent des « emplois d'insertion ». Selon les deux projections réalisées, les besoins en recrutement globaux pour la région en 2010 varient entre 26300 et 31800 environ alors que le même type de projection amène à estimer à environ 30430 en 2010 le nombre de sortants du système éducatif.



Le graphe précédant met en évidence que selon l'hypothèse d'une poursuite des tendances observées entre 1990 et 1999 (courbe bleue, la plus foncée), les sortants seraient largement en surnombre notamment dans le domaine agricole, les domaines du bâtiment et des industries en général (excepté les industries de transformation.). En revanche, ils seraient largement insuffisants dans les domaines de la santé, services sociaux et autres services aux particuliers (aide à domicile).

La projection de la situation de reprise économique observée entre 1999 et 2002 (courbe orange, la plus claire), donne une vision assez différente :

- en premier lieu, on peut s'interroger sur l'interprétation de certaines évolutions. En effet, pour le domaine du bâtiment, les besoins sont devenus très supérieurs au nombre de sortants. Cette tendance doit être analysée plus précisément, en particulier avec la branche, afin de comprendre ce qui a engendré ce mouvement car il pourrait s'agir d'un retournement de tendance plus que d'un effet purement conjoncturel. Les projections dans le domaine des industries de transformation témoignent de la décroissance des emplois observée entre 1999 et 2002. Là encore, il pourrait s'agir là d'une poursuite de la désindustrialisation qui se serait accentuée depuis 1999.

- En second lieu, il semblerait que l'impact de la conjoncture fasse varier de façon très importante les besoins. En effet, dans les domaines agricoles, du travail des métaux et de la mécanique, du cuir habillement, les besoins seraient nettement plus importants que ne le laisserait prévoir la seule projection des tendances observées entre les deux derniers recensements. Les domaines du bois et matériaux associés, celui du transport logistique et surtout les métiers de l'administration, gestion finances pourraient connaître des tensions importantes au vu d'une poursuite des évolutions récentes, les besoins dépassant chaque année le nombre de sortants. Enfin, c'est surtout dans les métiers de la santé, des services sociaux et autres services aux particuliers (surtout pour les métiers de l'aide à domicile) que l'écart entre les besoins et le nombre de sortants reste les plus importants, laissant envisager des tensions dans les années à venir.

## **VI - PREPARER A UNE INSERTION DURABLE DANS LE MONDE DU TRAVAIL**

### **1) Constat**

- **Près de 10 % d'une classe d'âge quittent le système de formation initiale sans aucune qualification professionnelle reconnue.**
- **Les jeunes diplômés connaissent des difficultés avant d'obtenir un emploi stable : multiplication des « stages », missions d'intérim, reprise de formation, CDD, contrats aidés. On assiste à une période dite de « professionnalisation » de durée variable où l'alternance organisée (ex : contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) tient une faible place à côté de « l'alternance sauvage », suite d'emplois temporaires ponctués le cas échéant de formation, durant laquelle les jeunes restent dans la précarité.**

Près de 2/3 des jeunes n'atteignent pas un emploi stable avant 26/27 ans. On parle souvent de dualité du marché du travail avec, d'un côté des emplois statutaires (les fonctions publiques) ou CDI, et de l'autre des emplois massivement précaires. La majorité des jeunes, indépendamment de la qualité de leur formation, connaissent la précarité.

- **Les jeunes sortis du système de formation initiale sans qualification, ou avec un diplôme de niveau V, ont une très faible probabilité de requalification ultérieure ou de formation continue** leur permettant d'évoluer sensiblement. Si elles existent, il faut admettre que **les nouvelles chances sont très rares.**

- Si les filles poursuivent davantage leurs études que les garçons (92 % des 15-19 ans contre 85 % pour les garçons), les hommes s'insèrent mieux dans l'emploi : 42 % des hommes de 20 à 24 ans ont un emploi pour seulement 36 % des femmes de 20 à 24 ans ; dans cette même tranche d'âge 20 % des femmes sont au chômage ou inactives pour 16 % d'hommes dans la même situation. Les filles rencontrent donc des difficultés d'insertion spécifiques.

## 2) Problèmes posés

- Les dispositifs de **stage en cours d'études** constituent un passage nécessaire et, à ce titre, l'accès aux stages pour tous les jeunes concernés doit être marqué par une véritable égalité des chances,
- **Les dispositifs de formation en alternance**, en fin de formation professionnelle, pour faciliter l'adaptation à l'emploi, **doivent être rendus plus accessibles** dans tous les secteurs professionnels où ils sont nécessaires,
- **La formation initiale doit vraiment préparer à la formation tout au long de la vie**, c'est-à-dire avant tout à une capacité d'adaptation aux évolutions des technologies et de l'organisation du travail.

## 3) Leviers pour agir

**L'information, l'orientation, l'accueil et le conseil** constituent un ensemble permettant d'améliorer le choix des études et des métiers pour une réussite confortée et une entrée positive dans le monde du travail. C'est également un moyen essentiel pour progresser vers une plus grande égalité entre femmes et hommes. Mais dans ce domaine une meilleure synergie entre les différentes structures concernées s'avère absolument nécessaire. Cohérence, efficacité et visibilité doivent caractériser l'offre d'information, d'orientation et d'accompagnement. Les salons et forums, l'information numérique et l'ensemble des actions du Conseil régional vont en ce sens.

Il est indispensable de diminuer **les « choix par défaut »**, la proximité d'une section de formation étant souvent la raison d'un choix en « dernier ressort ».

Les **contrats de professionnalisation**, compte tenu de leur faible niveau en région Centre, pourraient être développés.

La **validation des acquis de l'expérience** peut être fortement promue pour les jeunes ayant des premières expériences professionnelles. Elle constitue le point de départ d'une première ou d'une nouvelle qualification professionnelle. **Les appareils de formation sont mobilisés dans ce sens, notamment des dispositifs publics (AFPA, GRETA, CFPPA).**

**Partant du constat que de nombreuses jeunes femmes ont une bonne formation générale et ne parviennent pas à rentrer sur le marché du travail il faut leur rendre possible des parcours qui constituent un continuum professionnalisant pour elles.** De façon plus générale il convient d'intégrer des hommes sur des métiers dits féminins en individualisant fortement les parcours. Cela suppose d'accompagner les porteurs de projets : un tel accompagnement rend par exemple possible de régler les problèmes concrets que pose l'intégration d'un plus grand nombre de filles dans un CFA ou dans un lycée du bâtiment.

#### **4) Actions proposées**

En complément des **16 mesures** arrêtées dans le cadre du Programme Régional de Professionnalisation des Jeunes (PRPJ) figurant en annexe sont proposées les deux actions suivantes :

##### **ACTION 11**

Développer le conseil et le suivi systématique des jeunes terminant leur formation initiale afin qu'ils bénéficient d'appui dans leur parcours d'intégration.

##### **ACTION 12**

Optimiser et coordonner les dispositifs d'information conseil sur les métiers, afin de les inscrire :

- au service d'une démarche continue de la personne,
- dans le contexte des évolutions technologiques et économiques de notre région et de chaque bassin d'emploi.

#### **VII – PROPOSITION DU PRESIDENT**

Je vous propose d'adopter pour le cadre d'évolution de la carte des formations les cinq priorités suivantes, assorties chacune d'une ou plusieurs propositions d'action :

##### **1. Maîtriser les effets de l'évolution démographique sur celle du système de formation**

###### **ACTION 1**

Conduire dans chaque département une projection 2010 des effectifs potentiels de chaque établissement, à partir des effectifs des collègues.

###### **ACTION 2**

Construire, en concertation avec les services de l'Etat, un ou plusieurs scénarios d'évolution des capacités d'accueil en intégrant :

- les besoins générés par la diminution des sorties de formation initiale sans qualification (cf. programme régional de professionnalisation des jeunes),
- les objectifs en matière d'augmentation du niveau de formation des jeunes (l'allongement de la durée de formation initiale a un impact évident sur les capacités d'accueil).

###### **ACTION 3**

Dresser l'inventaire des partenariats entre établissements qui seront recommandés en précisant :

- les complémentarités territoriales,
- les spécialisations techniques accompagnées d'aide à la mobilité et au logement (dans ce contexte, les études menées en 2003/2004 sur les internats seront reprises, actualisées et formalisées en plan opérationnel).
- l'articulation dynamique entre offre de formation de proximité (notamment au niveau CAP-BEP) et offre de formation regroupée plus éloignée.

## **2. Elever le niveau de formation et de qualification des jeunes**

### **ACTION 4**

Renforcer le taux de passage du CAP au BEP et aux mentions complémentaires et renforcer le taux de passage du BEP vers le Bac Pro.

\*Accroître à moyen terme de 7 points, de 5,5% à 12,5% (ce qui est le taux national actuel) le taux de passage du CAP vers le BEP ou vers une mention complémentaire, de manière à favoriser l'élargissement de l'éventail des connaissances des jeunes, et une meilleure capacité d'adaptation au monde du travail.

\*Augmenter de 2% à 9% (ce qui est le taux national actuel) le taux de passage du CAP vers le Bac Pro et plus généralement inciter les jeunes sortant de CAP (qui sont pour les 4/5èmes des apprentis) à poursuivre vers un Bac Pro.

\*Augmenter le taux de passage du BEP vers le Bac Pro de 39% à 41% (soit le taux moyen national). Cette incitation à la poursuite des études devrait surtout toucher les jeunes en formation sous statut scolaire public : alors que 65% des apprentis sortant de BEP poursuivent en Bac Pro, seulement 37% des lycéens sortant de BEP de l'enseignement public poursuivent en Bac Pro (et 14% en Bac technologique).

### **Action 5**

Renforcer sur les territoires où il est faible le taux de passage de 3ème en seconde générale ou technologique.

### **Action 6**

Mieux utiliser les dispositifs passerelles et accroître l'orientation permettant aux jeunes de rejoindre un cursus technologique après un BEP.

### **Action 7**

Poursuivre les travaux du PRDF sur l'ensemble des formations post bac pour dégager une plus forte cohérence entre les études suivies en lycée et le cursus « choisi » dans l'enseignement supérieur.

## **3. Assurer une formation qualifiante pour tous les jeunes**

### **Action 8**

Renforcer les capacités d'accueil et de suivi pour les jeunes les plus en difficulté (voir programme régional de professionnalisation des jeunes repris en annexe).

## **4. Renforcer la cohérence entre les formations existantes et les mettre au mieux en lien avec les besoins économiques et sociaux de la région**

### **Action 9**

Identifier les formations qui doivent être reconverties d'ici à 2010 parce qu'elles :

- n'ont plus de lien avec les emplois existants ;
- ne permettent pas de poursuite d'études correspondant à la réalité des métiers ;
- ne correspondent pas aux besoins des jeunes.



**Action 10** (en complément des actions 1 à 3)

Faire évoluer la carte des formations proposée par chaque établissement en prenant en considération la situation et les besoins du bassin d'emploi, du département et de la région afin :

- \*d'optimiser les capacités d'accueil par filière,
- \*de préciser le profil souhaitable des établissements et des centres :
  - dans la perspective du lycée des métiers,
  - dans le cadre de l'aménagement du territoire,
- \*d'opérer les rapprochements et les coopérations nécessaires,
- \*de définir les zones de recrutement dans le cadre d'une réponse globale et cohérente aux besoins des jeunes,
- \*de valoriser les internats de lycée et de centres, et plus généralement l'hébergement disponible. Les structures d'accueil doivent permettre une mobilité des jeunes positive à la fois pour leur vie et leur parcours personnel. Elles doivent contribuer à la mise en cohérence de la carte des formations au bénéfice de jeunes issus d'un espace géographique élargi, et conférer aux établissements les moyens d'une attractivité plus stable et plus durable.

**5. Préparer à une insertion durable dans le monde du travail**

**Action 11**

Développer le conseil et le suivi systématique des jeunes terminant leur formation initiale afin qu'ils bénéficient d'appui dans leur parcours d'intégration.

**Action 12**

Optimiser et coordonner les dispositifs d'information conseil sur les métiers, afin de les inscrire :

- au service d'une démarche continue de la personne,
- dans le contexte des évolutions technologiques et économiques de notre région et de chaque bassin d'emploi.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.



**Michel SAPIN**

**Les seize mesures du Programme régional de professionnalisation des jeunes adopté par le Conseil régional les 23 et 24 juin 2005**

**MESURE 1 :** Améliorer le suivi et la connaissance des trajectoires scolaires et professionnelles des jeunes.

Objectif : mettre en œuvre un observatoire de suivi des parcours et de l'insertion des décrocheurs en cours de formation, en coordination avec les services de l'Etat et le CEREQ, tout en prenant en compte l'environnement économique dans sa globalité.

**MESURE 2 :** Renforcer l'information sur les métiers et les trajectoires d'insertion professionnelle en intégrant l'entreprise.

Objectifs :

- favoriser, le plus en amont possible, l'information sur les métiers et les formations qui y conduisent, en introduisant notamment pour les collégiens la participation concrète d'entreprises et de professionnels dans les manifestations régionales (forums et salons, Olympiades des métiers...);
- proposer aux jeunes en difficulté un accompagnement dans l'entreprise pour mieux connaître les différentes filières;
- valoriser les actions « découverte professionnelle », options introduites par le Ministère de l'Education nationale en classe de troisième et en lycée professionnel.

**MESURE 3 :** Apporter un appui aux associations et aux établissements intervenant dans la lutte contre le décrochage et en liaison avec la Mission Générale d'Insertion.

Objectif : renforcer les actions de lutte contre le décrochage.

**MESURE 4 :** Développer systématiquement les relations entre les CIO, les Missions locales-PAIO et les établissements de formation initiale en y intégrant pleinement les actions de la Mission Générale d'Insertion.

Objectif : mettre en place une coordination renforcée entre les acteurs des réseaux AIO (Accueil-Information-Orientation).

**MESURE 5 :** Développer les collaborations entre collectivités territoriales pour articuler les actions collèges/lycées en lien avec les services de l'Inspection Académique et améliorer la cohérence des dispositifs liés à la sécurisation des parcours des jeunes.

Objectif : renforcer les coopérations entre les acteurs institutionnels.

**MESURE 6 :** Négocier des contrats d'objectifs avec l'Etat, les chambres consulaires et les branches professionnelles pour cadrer le développement de l'apprentissage.

Objectif : optimiser le développement de l'apprentissage avec tous les partenaires.

**MESURE 7 :** Cofinancer des actions de « réintégration » dans des cursus de formation en faveur des jeunes ayant décroché quelques mois de leur formation.

Objectif : réintégrer dans des cursus de formation adaptée les jeunes en difficulté ayant décroché temporairement.

**MESURE 8 :** Développer les « parcours découverte ».

Objectif : offrir à tous les jeunes déscolarisés et/ou en recherche d'insertion une découverte des métiers pour qu'ils soient en mesure de choisir leur propre parcours d'étude ou de projet professionnel.

**MESURE 9** : Contractualiser avec les Missions locales et les PAIO sur la base d'indicateurs de résultats.

Objectif : se doter d'indicateurs et d'outils d'évaluation au vu du cahier des charges établi entre la Région et les Missions locales-PAIO autour de 3 objectifs :

- suivi/accompagnement et prescription des actions de formation du Conseil régional ;
- orientation des jeunes vers l'apprentissage ;
- orientation des jeunes vers les contrats de professionnalisation.

**MESURE 10** : Mettre en œuvre un livret emploi-formation en faveur des jeunes bénéficiaires de contrats aidés.

Objectif : doter les jeunes bénéficiaires de contrats aidés d'un livret emploi-formation.

**MESURE 11** : Promouvoir les structures d'insertion par l'activité économique.

Objectif : ouvrir aux jeunes en parcours d'insertion la possibilité d'intégrer les dispositifs d'insertion par l'activité économique.

**MESURE 12** : Favoriser le développement des contrats d'apprentissage pour les jeunes non qualifiés.

Objectif : développer un contexte éducatif et de prise en charge de ces jeunes tout en intégrant les entreprises à cette action.

**MESURE 13** : Favoriser le développement de formations professionnelles adaptées au sein de l'Education nationale.

Objectif : permettre une offre de formations adaptées au sein de l'Education nationale.

**MESURE 14** : Accompagner les partenaires sociaux et les branches professionnelles pour développer les contrats de professionnalisation en région Centre.

Objectif : développer les contrats de professionnalisation.

**MESURE 15** : Renforcer la capacité d'intervention de l'AFPA auprès des jeunes de moins de 25 ans dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 13 de la loi du 13 août 2004.

Objectif : promouvoir toute collaboration avec l'AFPA au bénéfice des jeunes de moins de 25 ans.

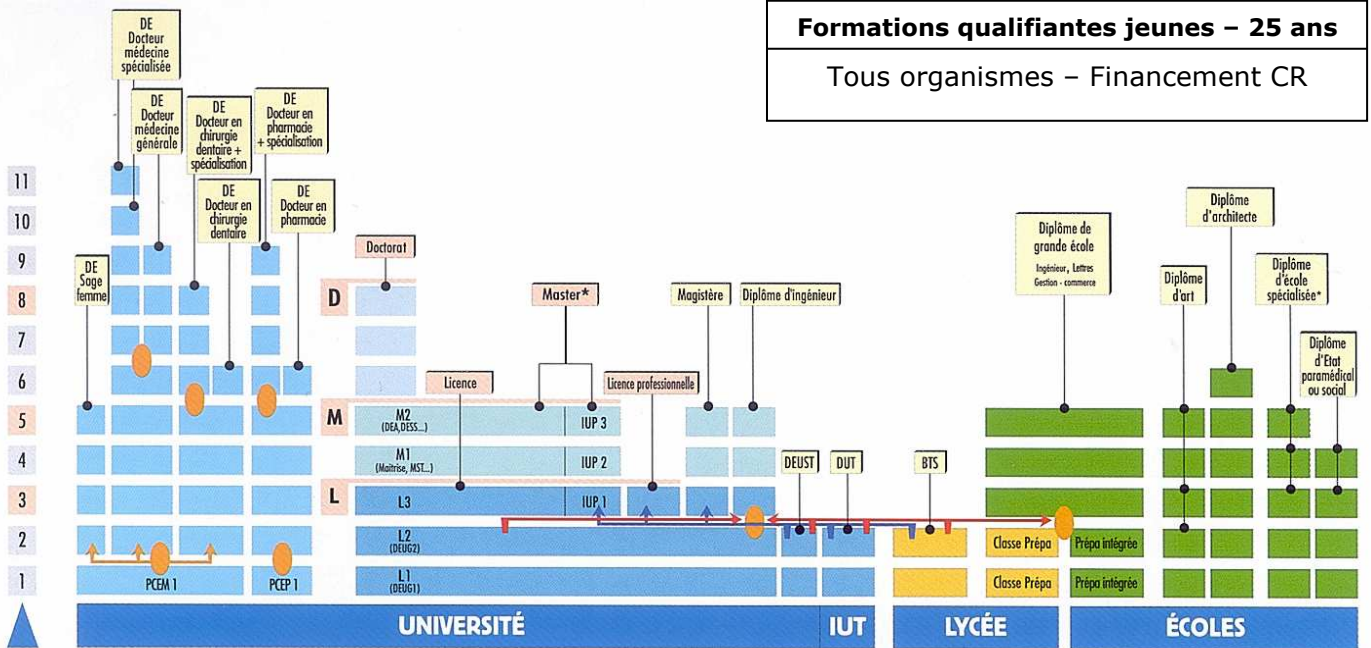
**MESURE 16** : Définir et mettre en œuvre un plan régional de sécurisation financière des jeunes non qualifiés (dont les aides à la mobilité).

Objectif : articuler dans ce plan de sécurisation financière : un salaire, une bourse CIVIS (revenu interstitiel entre 2 emplois ou 1 emploi et 1 formation), une allocation FIPJ (Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes, mobilisable pour les 16/18 ans, non éligibles à la bourse CIVIS) et une rémunération au titre du livre IX en qualité de stagiaire de la formation professionnelle.

Formations

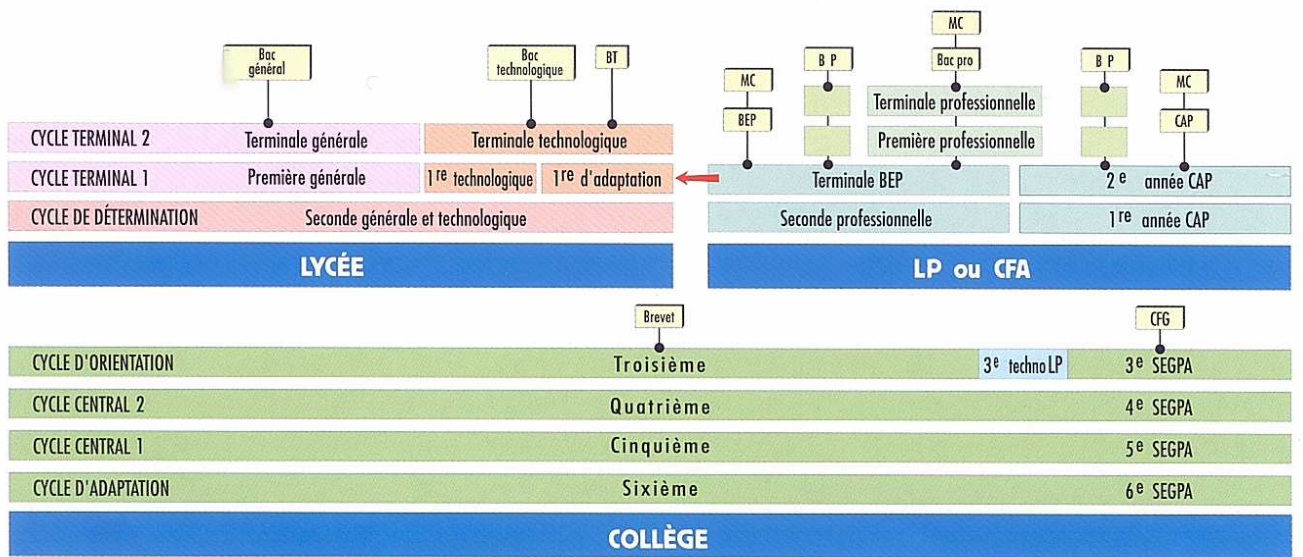
<b>Salariés privés</b> Entreprises, partenaires sociaux Loi du 4 mai 2004	<b>Agents publics</b> Administrations	<b>Demandeurs d'emploi</b> - Conseil régional, - Assédi	<b>Tout public</b> Savoirs de base
---	--	---	---------------------------------------

**Formations qualifiantes jeunes - 25 ans**  
Tous organismes - Financement CR



SUPÉRIEUR

SECONDAIRE



ÉLÉMENTAIRE



PRÉ-ÉLÉMENTAIRE



## Légende

Scolarité obligatoire de 6 à 16 ans

### Apprentissage

Tous les diplômes technologiques et professionnels, du CAP au diplôme d'ingénieur, se préparent aussi par la voie de l'apprentissage

\* Le diplôme national de master comporte deux **orientations** :

- le master recherche (équivalent DEA),
- le master professionnel (équivalent au DESS).

A l'étude un master spécial IUP



Les flèches indiquent les principaux changements de filières. Il existe d'autres passerelles.

● Concours

\* Ecoles spécialisées : transports, communication, fonction publique, vente ...

### Sigles

Bac pro : Baccalauréat professionnel. Certains bacs pro peuvent se préparer en trois ans, à titre expérimental

BP : Brevet professionnel (BPA dans les lycées agricoles)

BEP : Brevet d'études professionnelles (BEPA dans les lycées agricoles)

BT : Brevet de technicien (BTA dans les lycées agricoles)

BTS : Brevet de technicien supérieur (BTSA dans les lycées agricoles)

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle (CAPA dans les lycées agricoles)

CFA : Centre de formation d'apprentis

CFG : Certificat de formation générale

DE : Diplôme d'état

DEA : Diplôme d'études approfondies

DESS : Diplôme d'études spécialisées, remplacé progressivement par le master recherche.

DEUG : Diplôme d'études universitaires générales, diplôme intermédiaire sanctionnant les deux premières années de licence.

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

DUT : Diplôme universitaire de technologie

IUP : Institut universitaire professionnalisé

IUT : Institut universitaire de technologie

LP : Lycée professionnel

MC : Mention complémentaire après CAP, BEP, BT, Bac pro ...

MST : Maîtrise de sciences et techniques

PCEM : Premier cycle des études médicales

PCEP : Premier cycle d'études pharmaceutiques

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

D'après l'ONISEP  
2004/2005

**Liste des participants au Groupe de Travail du PRDF sur l'action prioritaire n°1 « Elaborer la carte des formations initiales et continues »**

Monsieur	Franck	ALLAIN	ANFA
Monsieur	René-Paul	ARLANDIS	Conseil régional du Centre
Monsieur	Romain	ARTIGES	UNIFORMATION
Monsieur	Jean	BARROIS	CO.RE.FOR
Monsieur	Alain	BEIGNET	Conseiller régional
Madame	Leïla	BENOZENE	OPCAMS
Monsieur	Jean-Yves	BERNARD	UNIFAF
Madame	Annick	BERTHOMMIER	CESR
Madame	Véronique	BILBAULT	UDAPEL 28
Monsieur	Jacky	BIZIERE	AREF BTP Centre
Madame	Florence	BOISSEAU	Rectorat SAIO
Monsieur	François	BONNEAU	Conseiller régional
Monsieur	Hubert	BOUQUET	GIP Alfa Centre - ORFE
Monsieur	Bruno	BOUSSEL	MEDEF Centre
Madame	Martine	BRODARD	Conseil régional du Centre
Madame	Marguerite	CHARLIER	Conseil régional du Centre
Monsieur	Frédéric	CHASSAGNETTE	FSU - SNETAP
Monsieur	Patrick	CHESSE	FRMFREO
Madame	Claude	CHOUILLET	GIP Alfa Centre - ORFE
Madame	Marie	COPPENRATH	FFB CENTRE
Monsieur	René	COURANT	Chambre Syndicale du Déménagement
Madame	Laurence	CUCIZ	FAF-TT
Madame	Christine	DAVANNE	OCPA 2
Monsieur	Patrick	De BRUNIER	CREAP Centre
Monsieur	François	De LAVERGNE	AMNYOS Aix en Provence
Monsieur	Anthony	DEMISSY	DRAF
Monsieur	Vincent	DENIS	Rectorat
Monsieur	Guy	DESEEZ	Comité régional CGT
Monsieur	Christian	DUMAS	DRTEFP
Monsieur	Pascal	DUPREZ	Consultant
Madame	Stéphanie	DURAND	Conseil général du Loiret
Madame	Dominique	FLEURAT	Conseillère régionale
Monsieur	Simon	FOUASSIER	UNSA
Madame	Caroline	FRANÇOIS	GIP Alfa Centre - ORFE
Monsieur	Philippe	GAZAGNE	GEOCEANE
Madame	Claire	GENIN	UIMM Région Centre
Monsieur	Philippe	GIRARD	CESR
Monsieur	Jacques	GIRAUD	UPAR
Monsieur	Pascal	GIRAUDON	DRAF - SRFD
Monsieur	Gérard	GODINEAU	Direction diocésaine de Blois
Monsieur	Philippe	GOUGEON	CAEC
Monsieur	Jean-Luc	GOUMAND	ANFA

Monsieur	Larbi	HASROURI	UNSA Education
Madame	Elisabeth	HENRY	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat
Monsieur	Christian	JULIEN	Conseil régional du Centre
Madame	Patricia	LACOUR	AFORPROBA
Monsieur	Xavier	LANCE	DRDJS
Monsieur	Gilles	LANGLO	CFA Interprofessionnel d'Indre et Loire
Monsieur	Jean-Claude	LE STRADIC	Rectorat / DAFPIC
Madame	Christine	LECERF	CFTC
Monsieur	Jean-Marie	LELIEVRE	Conseil général du Loir-et-Cher
Monsieur	Charles-Eric	LEMAIGNEN	Conseiller régional
Madame	Nathalie	MATHIAS	Conseil régional du Centre
Monsieur	Olivier	MAURIN	CREAP Centre
Monsieur	Jean-François	MEZIERES	Conseil régional du Centre
Monsieur	Camille	MONIN	UNIFAF
Monsieur	Jean-Louis	MONTURIER	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat
Monsieur	Roger	MOREAU	AGEFOS-PME
Madame	Annick	NATIVEL	CESR
Monsieur	Abdoulaye	N'GOM	PROMOTRANS
Madame	Laurence	NOTTELET	AFPA
Monsieur	Jean-Pierre	PALISSON	CFAI Centre
Madame	Caroline	PARIS	Conseil régional du Centre
Madame	Séverine	PASQUET	Rectorat
Monsieur	Gilles	PELLEGRINI	FSU
Madame	Nora	PERRIN	AFPA
Madame	Marion	PHILIPPON	Conseil régional du Centre
Monsieur	Gérard	REVEILLON	AFT IFTIM
Madame	Marie-Béatrice	ROCHARD	GIP Alfa Centre - ORFE
Monsieur	Jean-Marc	ROUSSEAU	Conseiller régional
Madame	Martine	SALOTTI	C2P
Monsieur	Patrick	SARRAZIN	CESR
Madame	Anne	SIMON	MEDEF Centre - URSTC
Madame	Agnès	THIBAUT	Conseillère régionale
Monsieur	Vincent	THIZEAU	MEDEF Cher
Monsieur	Jacques	TORSET	OPCAREG Centre
Monsieur	Jean-François	VINERIER	Comité régional CGT
Monsieur	Jacques	VRAIN	FSU
Madame	Martine	WICHMANN	DRTEFP